

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 juillet 2022

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2022 - (N° 17)

SOUS-AMENDEMENT

N ° CF271

présenté par
Mme Perrine Goulet et Mme Ferrari
à l'amendement n° CF|259 de M. Laqhila

APRÈS L'ARTICLE 9

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.